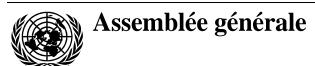
Nations Unies A/55/921



Distr. générale 30 avril 2001

Original: français

Cinquante-cinquième session

Point 43 de l'ordre du jour La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Lettre datée du 26 avril 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration, publiée le 25 avril 2001 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur le troisième anniversaire, le 26 avril 2001, de l'assassinat de Mgr Gerardi (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

> Le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Pierre Schori

01-35475 (F) 300401 010501

Annexe à la lettre datée du 26 avril 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

[original: anglais et français]

Déclaration publiée le 25 avril 2001 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur le troisième anniversaire, le 26 avril 2001, de l'assassinat de Mgr Gerardi

L'Union européenne honore aujourd'hui avec respect la mémoire de Mgr Gerardi, trois ans après son assassinat brutal, et se félicite que le procès des assassins ait débuté.

L'Union européenne a noté avec satisfaction que le Président Alfonso Portillo s'est déclaré à plusieurs reprises déterminé à faire en sorte que l'assassinat de Mgr Gerardi soit élucidé. Elle exprime sa sympathie et son soutien aux juges, aux autorités judiciaires, aux avocats et aux autres acteurs qui ont été confrontés à des difficultés tout au long de la procédure d'instruction et de jugement, notamment à ceux d'entre eux qui sont la cible de menaces et d'agressions.

L'Union européenne est préoccupée au plus haut point par la multiplication des menaces et des agressions dirigées non seulement contre des juges et des membres des autorités judiciaires, mais aussi contre des militants des droits de l'homme, des journalistes et des dirigeants politiques. L'Union européenne condamne de la manière la plus résolue ces actes, qui empêchent de progresser dans le renforcement de l'état de droit, et elle demande instamment au Gouvernement du Guatemala de protéger ceux qui en sont la cible et de mener des enquêtes sur ces incidents, afin qu'une action en justice puisse être engagée pour punir les responsables.

L'Union européenne demande à tous les Guatémaltèques de respecter les droits de l'homme et l'état de droit. Elle engage les autorités compétentes à lutter contre l'impunité et à mettre en oeuvre les recommandations de la Commission de clarification historique, notamment pour ce qui concerne la mise en place d'un organe de suivi. L'Union européenne souligne également l'importance des recommandations contenues dans le rapport du Projet Recouvrer le Mémoire du Passé (REMHI) intitulé « Guatemala Nunca Más » (Guatemala plus jamais).

L'Union européenne encourage d'autre part tous les Guatémaltèques, et en particulier ceux qui sont au pouvoir, à redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre les accords de paix, qui ont toujours un rôle central et fondamental à jouer dans le renforcement de la démocratie, la réconciliation nationale et le développement au Guatemala.

Enfin, l'Union européenne réaffirme que, dans le cadre des efforts visant à lutter contre l'impunité et à consolider une société régie par l'état de droit, il importe que l'assassinat de Mgr Gerardi soit élucidé et que les assassins soient punis.

2 n0135475.doc

L'Union européenne souhaite entretenir avec le Guatemala des relations bilatérales constructives, fondées sur le respect des droits de l'homme et sur la mise en oeuvre des accords de paix.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen se rallient à la présente déclaration.

n0135475.doc 3